

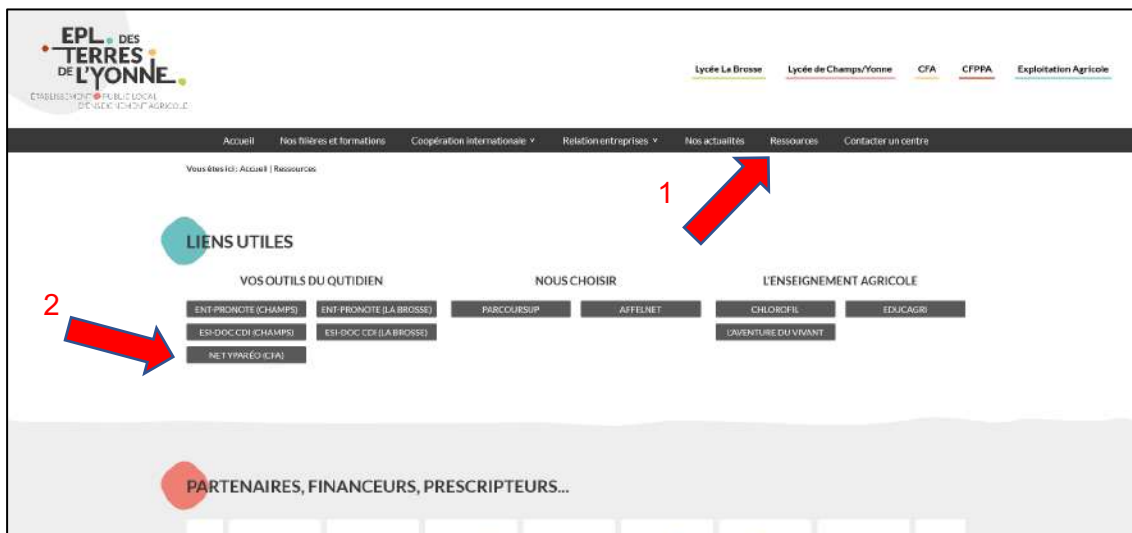
TUTO NETYPARÉO POUR MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Pour accéder aux services de NetYparéo, vous pouvez passer par deux chemins différents :

1. Le site de l'EPL des Terres de l'Yonne.

<https://www.terresdeyonne.com>

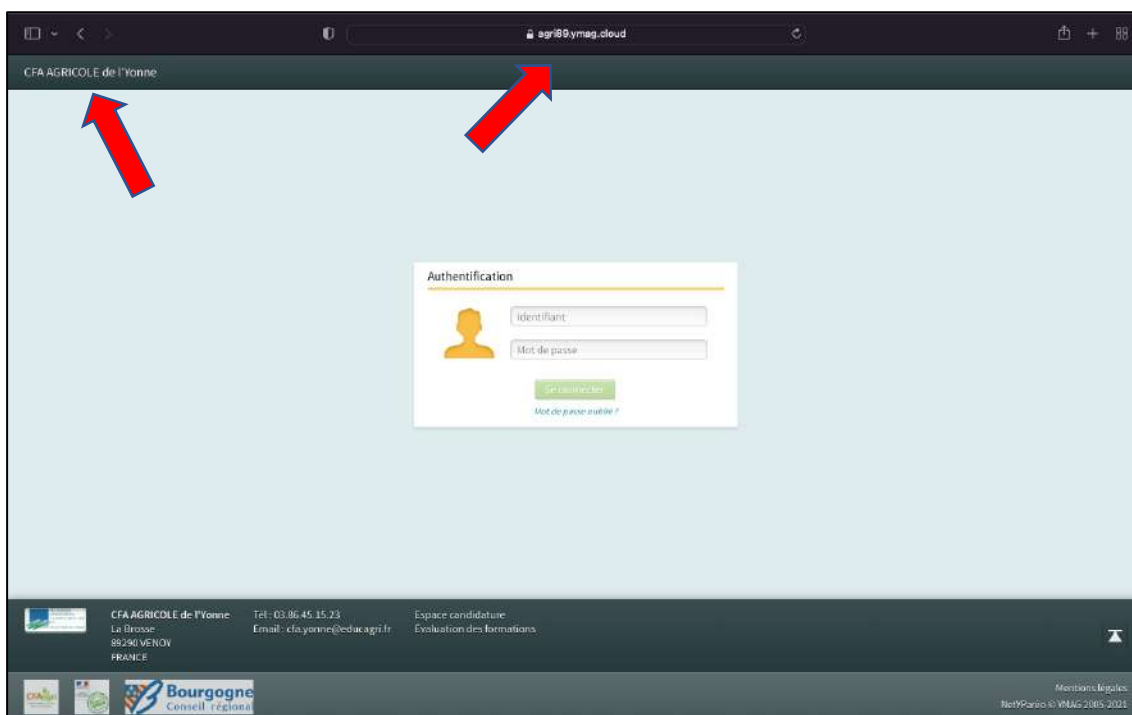
Cliquez d'abord sur « Ressources » (1) puis « NetYparéo CFA » (2).



2. En tapant directement dans votre navigateur le site internet ci-dessous :

<https://agri89.ymag.cloud>

Vérifiez que vous êtes bien sur le site concernant le CFA Agricole de l'Yonne.



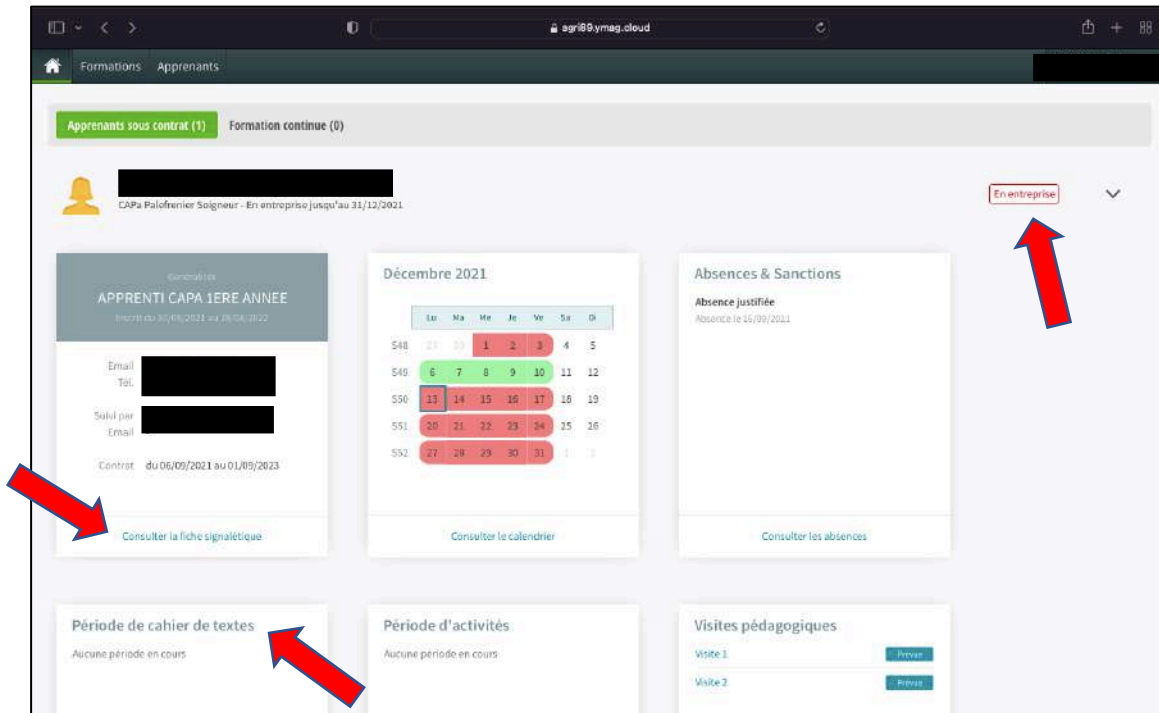
Après une première identification (à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis), vous devrez modifier le mot de passe (pensez à le noter !).

The screenshot shows a web browser window with the URL 'agr88ymag.cloud'. The page title is 'CFA AGRICOLE de l'Yonne' and the main heading is 'Réinitialisation du mot de passe'. A red arrow points to the text 'Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères.' Below this are three input fields: 'Votre mot de passe actuel', 'Votre nouveau mot de passe', and 'Répétez votre nouveau mot de passe'. There are 'Valider' and 'Annuler' buttons. Below the form, there is a notice: 'Vous venez de vous connecter avec un mot de passe attribué temporairement par votre administrateur. Afin d'assurer la confidentialité de votre mot de passe, il doit être renouvelé dès votre première connexion. Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères. Les apostrophes sont interdites. Néanmoins, il est recommandé de composer votre mot de passe sur 12 caractères avec des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux. Veillez à utiliser des mots de passe différents pour vous authentifier auprès de vos comptes en ligne. En particulier, n'utilisez pas le mot de passe de votre messagerie professionnelle ou personnelle. Ne communiquez jamais votre mot de passe, il vous est personnel et ne doit être connu que de vous.'

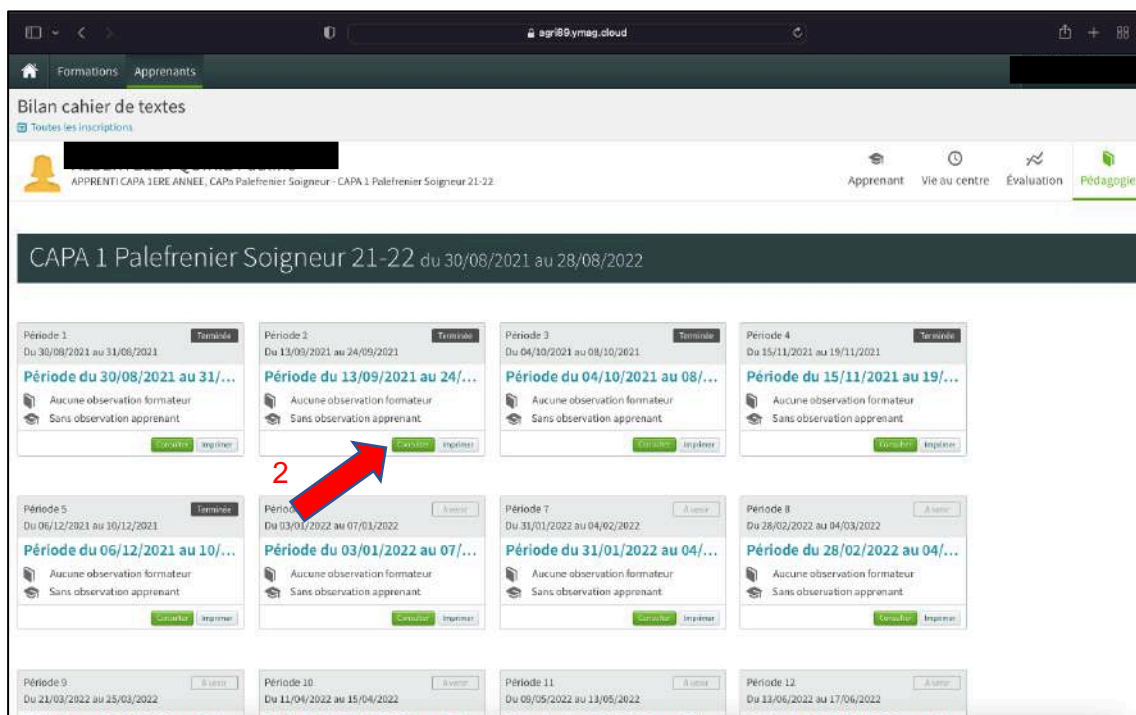
Vous serez automatiquement sur la page ci-dessous après votre identification : vous devez approuver la loi CNIL relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

The screenshot shows a web browser window with the URL 'agr88ymag.cloud'. The page title is 'CFA AGRICOLE de l'Yonne' and the main heading is 'Vie privée'. The text reads: 'Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en contactant le service apprentissage de votre centre de formation.' Below this is a box containing 'J'approuve' and 'Annuler' buttons, with a red arrow pointing to the 'J'approuve' button. At the bottom, a blue banner states: 'L'approbation est nécessaire pour accéder à l'application.'

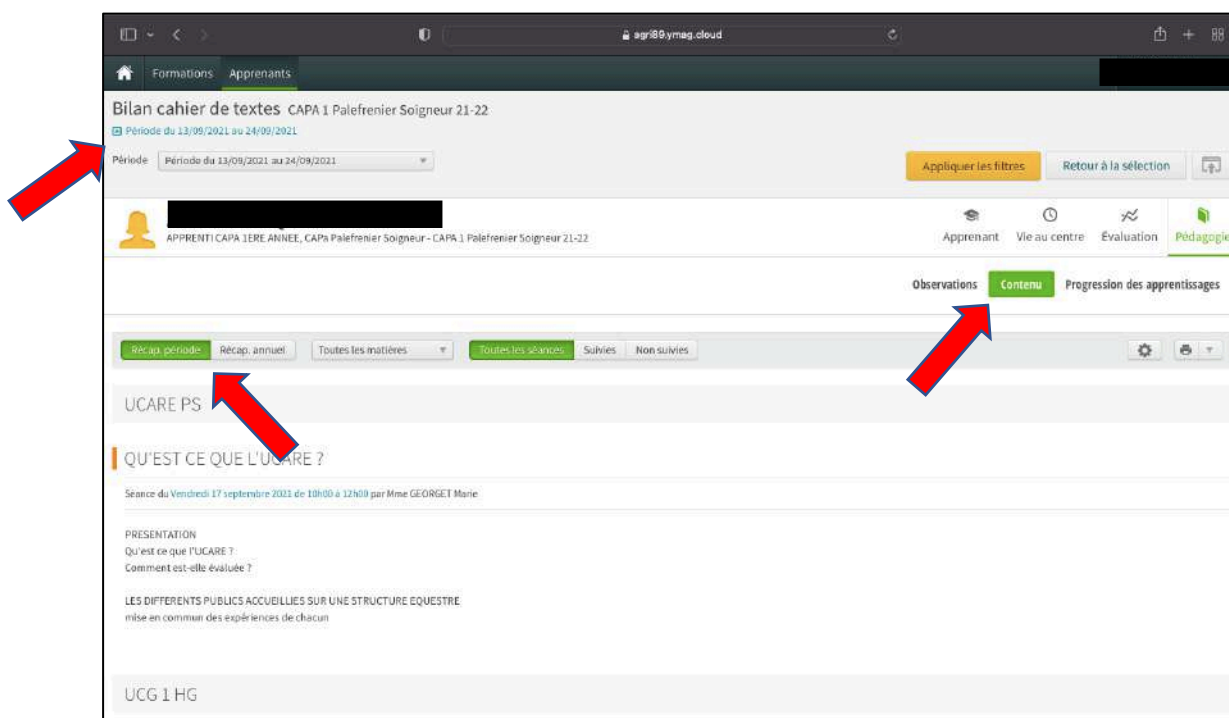
Après avoir approuvé la loi CNIL, vous serez sur la page d'accueil de votre compte NetYparéo. En un seul coup d'œil vous pouvez voir différentes catégories comme la fiche signalétique, le cahier de textes... mais aussi si votre apprenant.e est en formation ou en entreprise.



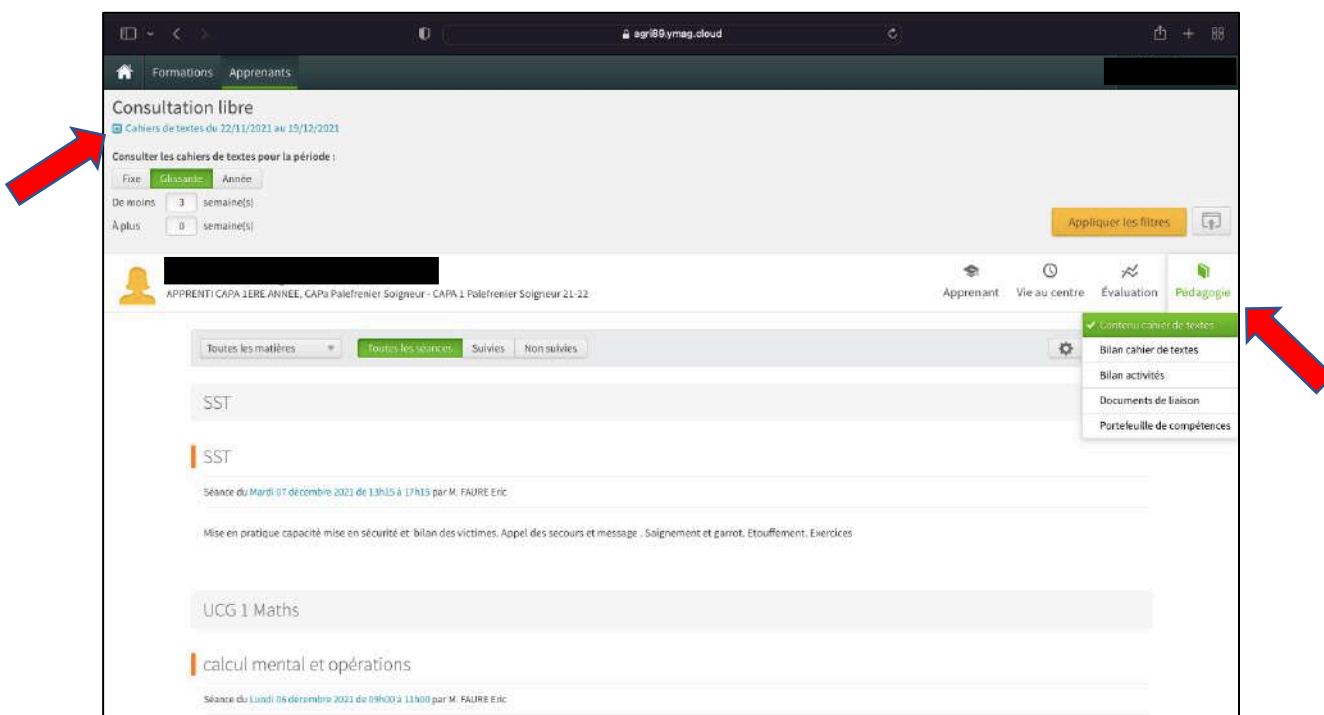
En cliquant sur le bilan du cahier de texte vous tomberez sur cette page d'accueil dans la catégorie « pédagogie » (1). Le cahier de texte est un inventaire des déroulés de séances : vous y trouverez également les demandes de travaux à rendre, les devoirs à faire...



En cliquant sur la case « consulter » (2) d'une période (voir capture écran précédente), puis « contenu » voici le nouvel affichage à l'écran : vous pourrez naviguer par matière, période... Vérifiez que vous soyez bien sur la période souhaitée.



Vous avez la possibilité de passer directement par la catégorie « pédagogie » puis « contenu cahier de textes ». Vous pourrez, comme précédemment, choisir une matière, une période...



Toujours dans la catégorie « pédagogie » vous trouverez enfin une sous-catégorie « documents de liaison », c'est-à-dire les documents transmis via la plateforme NetYparéo : des cours, des devoirs à rendre, des documents supplémentaires, des bulletins d'informations... Les devoirs et les documents peuvent être complétés par les apprenants et renvoyés sur cette même plateforme.

Documents de liaison

Date dépôt	Date Modif.	Nom document	Emetteur
06/12/2021	-	Lettre du dupond pauline albertella	Mme ALBERTELLA-QUIRIE Pauline
04/12/2021	-	questions sur le bruit	M. RUELLAN Louis
04/12/2021	-	contrôles semaine 49 M. Ruellan	M. RUELLAN Louis
03/12/2021	-	flash info du CDI	M. CLOUTIER Thierry
26/11/2021	-	flash info du CDI	M. CLOUTIER Thierry
19/11/2021	-	flash info du CDI	M. CLOUTIER Thierry
16/11/2021	-	flash info du CDI du 16 nov	M. CLOUTIER Thierry
22/10/2021	-	bulletin du CDI	M. CLOUTIER Thierry
21/10/2021	-	bulletin du CDI	M. CLOUTIER Thierry
20/10/2021	-	CDI	M. CLOUTIER Thierry
01/10/2021	-	DOSSIER UCARE	Mme GEORGET Marie
27/09/2021	04/10/2021	allures défectueuses pdf	Mme GEORGET Marie
27/09/2021	04/10/2021	étymologie cheval pdf	Mme GEORGET Marie
27/09/2021	04/10/2021	allures naturelles pdf	Mme GEORGET Marie
27/09/2021	04/10/2021	allures artificielles pdf	Mme GEORGET Marie
27/09/2021	-	LES MUSCLES	Mme GEORGET Marie

Pour accéder aux bulletins, catégorie « évaluation » puis « bulletin » : vous avez la possibilité de choisir le semestre souhaité.
(Rappel : pas de notes pour les CAPa)

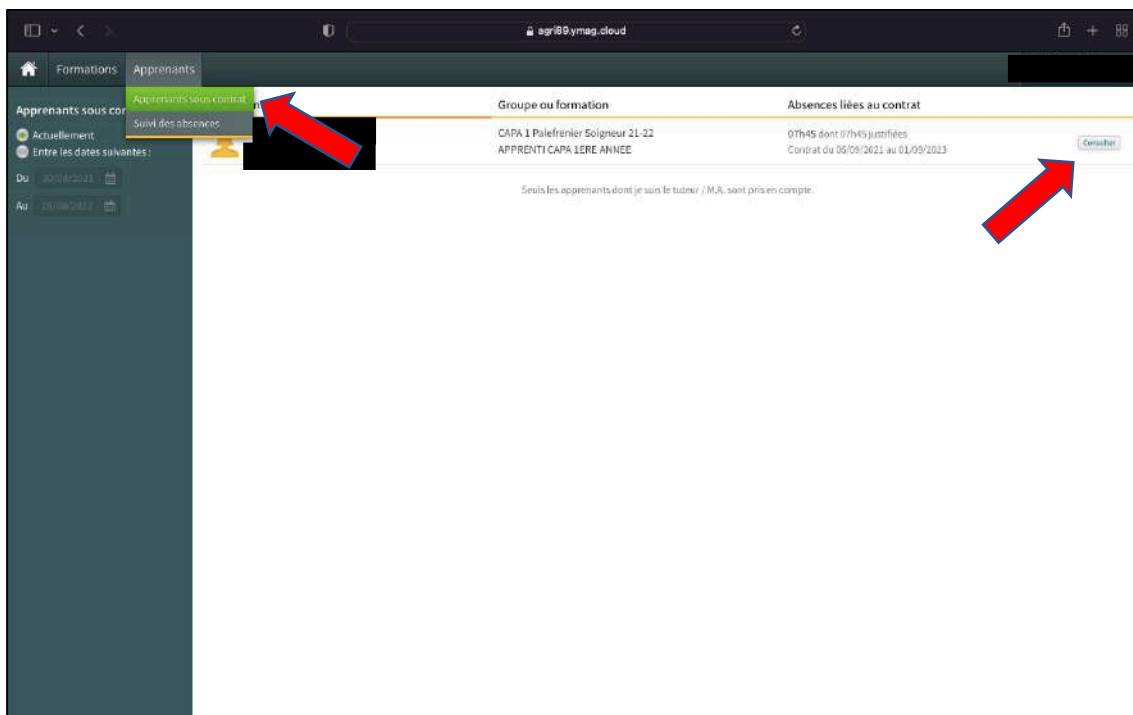
Bulletin

Bulletin de l'inscription APPRENTI CAPA 1ERE ANNEE, CAPa Palefrenier Soigneur (2021-2022)

1er semestre

	Coef.	Grp	Min	Max	App	Appréciation
UCARE PS	1					
UCG 12 ESC Bio	1				1 dev.	
UCG 3 Anglais	1				1 dev.	
UCG 1 HG	1					
UCG 1 Info	1					
UCG 1 Maths	1					
UCG 23 Français	1				1 dev.	
UCG 2 EPS	1					
UCG 13 Economie	1				1 dev.	
UCP12 Hippologie	1					
UCP 2 Equitation	1					
UCP 3 STE	1					
UCP 3 STE-PC	1					
Moyenne générale						

Dans l'onglet « apprenants » puis dans le sous-onglet « apprenants sous contrat » : vous retrouverez tous les apprenants dont vous êtes le tuteur ou le maître d'apprentissage.



Toujours dans l'onglet « apprenants » puis dans le sous-onglet « suivi des absences » : vous retrouverez un suivi détaillé des absences de tous les apprenants dont vous êtes le tuteur ou le maître d'apprentissage.

